



Achat d'une voiture qui est tombé en panne

Par **juju72**, le **14/11/2013** à **22:52**

bonjour j'ai acheté une voiture il y a 2 mois et j'ai voulu la vendre car elle me plaisait pas mais on a trouvé un acheteur et celui est tombé en panne le jour même de la vente quand il est reparti chez lui. on a trouvé la panne s'est la pompe d'injection qui est tombé en rade mais mon mécano quand il a détecté la panne il nous a dit que la pompe est déjà très abimé avant qu'on l'ai. alors on a téléphoné au vendeur qui est une négociateur de voiture son entreprise est (automobile sous argus) dans le 44 et lui il l'acheté 2 mois avant nous à une entreprise (alternauto dans le 35) l'automobile sous argus, il nous a maqué sur le certificat de vente le nombre de KM " non garanti" est ce qu'il a le droit de marqué ça et ensuite il nous fait une facture d'un montant mais pas le bon de l'achat de la voiture car il ne devait pas tout déclarer et il a maqué aussi sur la facture "vendu dans l'état sans garantie après négociation sur le prix d'achat" car il nous dis si il demandait une garantie il fallait qu'on plait plus cher la voiture car pour la lui la garantie un certain prix ma question est "je veux qu'il rembourse les frais pour avoir réparer la voiture car pour cela est un vis caché ne pas avoir dis les défaut qu'elle avait et à qui je dois demander de payer à quel vendeur ou l'acheteur. merci